

## Une terre généreuse Entrevue avec Christian Dubois

Yves Beauregard

Number 56, Winter 1999

Au nord du Nord

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/7888ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

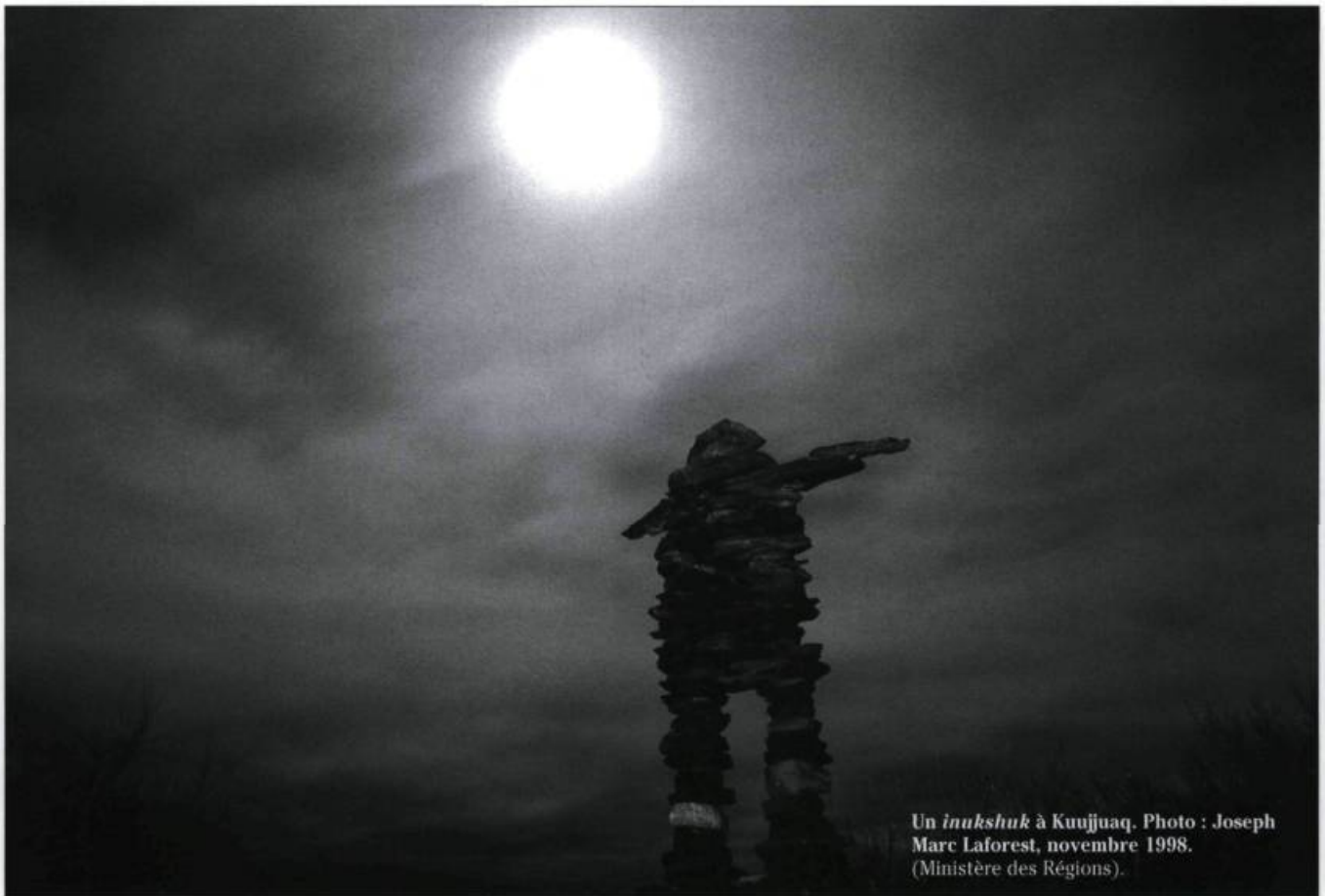
0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Beauregard, Y. (1999). Une terre généreuse : entrevue avec Christian Dubois. *Cap-aux-Diamants*, (56), 30–33.



Un *inukshuk* à Kuujuaq. Photo : Joseph Marc Laforest, novembre 1998. (Ministère des Régions).

# Une terre généreuse

## Entrevue avec Christian Dubois



Monsieur Christian Dubois, sous-ministre adjoint responsable du Nord-du-Québec au ministère des Régions. (Ministère des Régions).

PAR YVES BEAUREGARD

**Yves Beauregard :** Monsieur Christian Dubois, vous êtes sous-ministre adjoint responsable du Nord pour le ministère des Régions. Quel fut votre cheminement pour accéder à cette fonction?

**Christian Dubois :** Originaire de l'Estrie, je suis venu étudier à l'Université Laval de Québec où j'ai obtenu un baccalauréat. Après avoir occupé quelques emplois, j'ai été embauché par la Société de développement de la Baie-James, une société d'État, et je me suis établi à Chibougamau, dans le Nord-du-Québec. Aujourd'hui, je suis responsable de la région Nord-du-Québec au ministère des Régions

créé récemment, soit le 1<sup>er</sup> avril dernier. Ce ministère a succédé au Secrétariat au développement des régions qui relevait du Conseil exécutif.

**Y.B. :** Pouvez-vous nous délimiter le territoire de votre juridiction?

**C.D. :** L'assise territoriale s'étend de la ligne du 49<sup>e</sup> parallèle où sont regroupées les villes de Chapais, Chibougamau, Matagami, Lebel-sur-Quévillon ainsi que trois des neuf villages de la nation crie, à savoir ceux de Mistissini, de Waswanipi et d'Oujé-Bougoumou. Plus au nord, nous avons six communautés de la nation crie ainsi que la localité de Radisson. Puis, à partir du 55<sup>e</sup> parallèle et jusqu'aux confins des limites nord du territoire québécois, on re-

trouve le Nunavik avec ses quatorze villages inuits répartis sur les côtes de la baie d'Hudson et de la baie d'Ungava.

**Y.B. :** Ce vaste territoire est administré par de nombreuses juridictions. Pouvez-vous nous en parler?

**C.D. :** D'abord, je dois préciser que ma fonction de sous-ministre adjoint dans une région ne me donne pas autorité sur tout ce qui se fait au niveau gouvernemental. Mon rôle en est un de coordination des actions gouvernementales avec les intervenants qui travaillent dans le Nord. C'est pour cette raison que l'on se donne une Conférence administrative régionale (CAR) qui réunit l'ensemble des directions régionales qui sont impliquées dans une région donnée. Nous en avons une dans le Nord depuis peu. On s'efforce, à cette table, que nous avons la responsabilité de coordonner, de bien orchestrer l'action gouvernementale dans le territoire. Le ministère des Régions a aussi un rôle d'accompagnateur pour les milieux dans leurs interpellations des services gouvernementaux pour faire des ajustements dans des programmes, dans la manière de rendre les services. Par ailleurs, le ministère des Régions a pour mission de susciter et de soutenir le développement local et régional autant dans ses dimensions économiques que sociales et culturelles. On s'acquitte de ce travail en favorisant la prise en charge des collectivités dans leur propre développement. Parmi nos interlocuteurs privilégiés, il y a les conseils régionaux de développement, ou ce qui en tient lieu, ainsi que les centres locaux de développement que nous sommes affairés à implanter dans la région.

**Y.B. :** Est-ce que la fourrure fut la première richesse naturelle exploitée dans le Nord?

**C.D. :** Pendant trois siècles, de grandes compagnies ont exploité les fourrures du Nord. Dans les premiers temps, il y a eu des contacts avec les Inuits sur la Basse-Côte-Nord, par le poste de traite de Tadoussac. La réputation des Inuits et des Cris comme chasseurs et pêcheurs était reconnue. Ces derniers vont faire beaucoup de commerce avec les diffé-

rentes compagnies qui vont se succéder.

C'est surtout la Compagnie de la Baie d'Hudson qui va le plus marquer le Nord-du-Québec par sa présence. Fondée en 1670, entre autres par l'inspiration de Pierre-Esprit Radisson, la Compagnie de la Baie d'Hudson va ouvrir son premier poste de traite en terre inuite en 1830, soit celui de Fort Chimo (Kuujjuaq) sur les bords de la rivière Koksoack. Tout le long de la baie James, les villages actuels occupent le site des anciens postes de traite de cette compagnie : Rupert House (Waskaganish); Eastmain; Paint Hill (Wemindji); Fort George (Chisasibi); Great Well (Whapmagoostui), etc.

**Y.B. :** Après la fourrure, quelle fut la seconde richesse naturelle mise en valeur dans le Nord-du-Québec?

**C.D. :** Du point de vue chronologique, mais beaucoup plus tard, ce fut le secteur minier. Pourtant, dès 1686, le Chevalier de Troy faisant route vers la baie d'Hudson découvre dans la région du Témiscamingue le premier gisement de plomb. Même s'il n'est pas un spécialiste, il entrevoit le potentiel minier de la région.

Il faut attendre 1870, pour que James Richardson produise un rapport dans lequel il signale des indices miniers intéressants du côté de Chibougamau actuel. À cette époque, les pros-



Barrage La Grande-2 : le pas de géant.  
Photo : June McGuffin, 21 juillet 1995.  
(Société de développement de la Baie-James).

pecteurs devaient faire 1 000 milles en canot et autant à pied à partir de Montréal. C'était complètement fou, incroyable!

En 1904, les prospecteurs Obalski et McKenzie sont venus et ont confirmé

der de 40 ans. Toute l'attention sera alors reportée vers l'Abitibi-Témiscamingue qui connaîtra une extraordinaire envolée dans le secteur des mines. Au cours des années 1920 et 1930, douze mines sont ouvertes dans cette région. Des mines de cuivre, d'or, de

ration dans le territoire de Chibougamau-Chapais. Il faudra pourtant attendre 1950 pour que ce territoire devienne un véritable camp minier. En 1953, on ouvre la première mine, Opémiska et, en 1955, celles d'Obalski et Campbell. Vers 1965-1970, la Compagnie d'Asbestos trouve un gisement d'amianté complètement au nord, à Salluit. Elle l'exploite pendant quelques années, puis le ferme. Tout juste à côté, le plus gros dépôt de nickel a été trouvé et a donné le projet Raglan. Actuellement, Falcon Brigade exploite ce gisement.

En 1968-1970, plusieurs autres mines sont ouvertes pour exploiter différents métaux dont l'or et le cuivre : Portage, Anderson I, Anderson II, etc. On ouvre encore une mine à Matagami par la compagnie Noranda qui avait la mine Horne à Rouyn-Noranda et un important raffineur. Peu à peu, Noranda va s'intéresser au Nord et y faire des découvertes. Les villes de Chibougamau et Chapais vont se développer à la même cadence que les mines. Aujourd'hui, la région Nord-du-Québec représente 15,8 % de la richesse minérale du Québec.

**Y.B. :** En troisième lieu, quelle fut la richesse naturelle exploitée dans le Nord-du-Québec?

**C.D. :** La forêt! Pour bien comprendre comment on en est venu à exploiter les forêts du Nord, il faut tenir compte de deux éléments combinés. D'abord, le pin blanc qui était abondant dans le Saguenay-Lac-Saint-Jean avait été passablement exploité pour le besoin de construction de la flotte anglaise qu'il fallait moderniser. Cette exploitation intensive du pin blanc combinée au grand feu de 1870 dans cette région ont amené tout naturellement les gens à monter vers le Nord pour trouver de nouvelles ressources forestières. Près de 90 ans plus tard, on verra apparaître les premières scieries dans le Nord-du-Québec. La ligne économique de la forêt, des bois ne s'étend pas au-delà du 52<sup>e</sup> parallèle. Plus haut, les bois ne sont plus considérés à titre commercial. Au total, la région renferme 16 % des parterres forestiers du Québec (bois d'œuvre).

**Y.B. :** Qu'en est-il de l'hydroélectricité?



Village de Kuujuaq. Photo : Joseph Marc Laforest, novembre 1998. (Ministère des Régions).

le potentiel minéralogique de la région. Étrangement, en 1910, messieurs Barlow, Faribault et Gueland, viennent dans le même territoire et infirment ces hypothèses. Ce geste va être déterminant pour le camp minier du Nord-du-Québec, car cela va le retar-

zinc et d'argent dans les secteurs de Rouyn, Malartic et Val-d'Or-Boulamaque.

En 1928, des rapports notent une recrudescence de prospection dans le Nord. On parle de 200 travailleurs qui font de la prospection et de l'explo-

**C.D. :** Hydro-Québec a commencé les grands travaux de la Baie-James en 1971. Graduellement, à partir de 1979, les mises en exploitation ont été réalisées : La Grande (LG2); LG3 en 1982; LG4 en 1984; LG2-A en 1991; La Forge-1 et Brisay en 1993; LG1 en 1995.

Dans le cadre de ces vastes entreprises, beaucoup de choses vont changer le visage de la région et notamment, il faut souligner, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en 1975, entre le gouvernement du Québec, certaines de ses sociétés d'État, le gouvernement du Canada ainsi que les nations cri, inuite et naskapie.

**Y.B. :** Cette Convention de 1975 marque un tournant pour le Nord-du-Québec?

**C.D. :** Elle a fait prendre un nouveau tournant à la région. C'est vrai! Fondamentalement, cette Convention établit un régime de terres particulier dans le Nord soit : les terres de catégorie I qui appartiennent en propre aux Autochtones; les terres de catégorie II qui sont en gestion partagée où il faut l'accord du gouvernement du Québec et des Autochtones pour faire des développements. Dans ce cas, le gouvernement doit remettre d'autres espaces de terre équivalents ou donner des compensations financières. Les deux premières catégories de terre représentent un espace assez restreint par rapport à l'ensemble du territoire. La catégorie III est constituée de terres publiques appartenant au Québec, sur lesquelles le gouvernement a accepté de compenser le peuple cri et le peuple inuit pour qu'ils puissent avoir liberté d'action

en vertu des lois et des règlements. La catégorie III représente donc des terres publiques à l'intérieur desquelles cependant les Autochtones ont certains droits exclusifs de chasse et de pêche sur des espaces ciblés. La Convention de la Baie-James et du Nord québécois, contient également des dispositions qui touchent l'environnement et sa protection : un régime tout à fait particulier. Ainsi, on y préconise la pratique traditionnelle de chasse, de pêche et de trappe des Autochtones. Cela veut dire que les gestes de développement ne doivent pas causer de torts irréparables ou non raisonnables à l'environnement, qui viendraient nuire à ces activités traditionnelles. Toute la région est parsemée de lignes de trappe dont il faut tenir compte lorsqu'on envisage un développement. Les nations autochtones du territoire doivent être perçues comme des partenaires. Ces derniers partagent ce point de vue, je crois, et ils sont de plus en plus nombreux à se préoccuper de développement et d'emploi. Le partenariat avec les Autochtones est une préoccupation constante dans cette région.

**Y.B. :** La Convention de la Baie-James et du Nord québécois de 1975 a eu des répercussions sociales importantes pour les Autochtones du Nord?

**C.D. :** Oui, ça leur a permis de combler un retard important au niveau socio-sanitaire et en éducation, entre autres. Cette Convention leur a permis de faire des pas en avant. Mais, au-delà de ces considérations importantes, le défi du développement et de l'emploi, dans une perspective de partenariat, est certainement dominant dans l'agenda régional. Et, dans



Le puits de la mine Copper Rand de Ressources MSV inc., à Chibougamau. (Société de développement de la Baie-James).

ces domaines, beaucoup de travail reste à faire.

**Y.B. :** Dans l'affaire du Labrador, où le Québec a perdu 290 000 km<sup>2</sup> de son territoire, pensez-vous que la présence de richesses naturelles a joué un rôle important?

**C.D. :** Il est raisonnable de penser qu'une partie du territoire de l'actuel Labrador était reconnue comme ayant un potentiel minéral au moment du jugement de Londres en 1927! ♦

Entrevue réalisée dans les bureaux de Cap-aux-Diamants, le 23 septembre 1998.

**Christian Dubois** est sous-ministre adjoint responsable du Nord-du-Québec au ministère des Régions. Il est en poste à Chibougamau.

## À VENDRE

Collection complète de la revue *Cap-aux-Diamants* (1985-1997). Incluant les hors-série.

Reliée en 4 volumes.

Prix: 650,00 \$

Téléphone: (418) 657-6165, après 16 heures.